

## Demande relative à un rachat dans la caisse de pension

### Données de la personne assurée

.....  
Nom employeur

.....  
Nom | Prénom

.....  
Date de naissance

.....  
Rue | N°

.....  
NPA | Lieu

.....  
E-mail

.....  
N° téléphone



### Informations importantes

- Des avoirs sur des comptes de libre passage sont déduits du montant de rachat maximal possible.
- Pour les anciens indépendants, dans certaines circonstances, une partie de l'avoir de pilier 3a est imputée au montant de rachat.
- Les possibilités de rachat sont limitées si la personne assurée est arrivée en Suisse après le 1er janvier 2006.
- Tout versement anticipé pour l'encouragement à la propriété du logement doit être remboursé avant que le rachat puisse être effectué.
- Après un rachat, la totalité de la prestation de libre passage ne peut pas être retiré sous forme de capital au cours des trois années suivantes.



### Conséquences fiscales

- Le calcul du montant du rachat se base sur les informations fournies par l'assuré/e et les données dont dispose l'institution de prévoyance.
- Des informations erronées ou incomplètes peuvent entraîner des conséquences fiscales. L'institution de prévoyance décline toute responsabilité pour des pénalités fiscales.
- La déductibilité fiscale des contributions de rachat se fonde sur les dispositions fiscales fédérales et cantonales. L'institution de prévoyance ne garantit pas la déductibilité de ces contributions et décline toute responsabilité.



### Nos coordonnées bancaires

Aargauische Kantonalbank, 5001 Aarau | Clearing 761  
IBAN CH34 0076 1645 9740 3200 1  
au nom de Schweizer KMU Pensionskasse, 8832 Wollerau  
Compte postale 80-500-4

- Veuillez indiquer "rachat" comme motif de paiement.
- Le rachat doit être reçu au plus tard le 31 décembre pour qu'il puisse faire valoir pour la même année.

## Demande relative à un rachat dans la caisse de pension



### Questions pour la personne assurée :

#### Autres comptes de libre passage

1. Existe-t-il à votre nom, en plus de la Schweizer KMU Pensionskasse, d'autres comptes de libre passage ?

- non  
 oui – veuillez joindre des relevés actuels

#### Pour les anciens indépendants

2. Existent-ils pour cette période des comptes dans le cadre du 3<sup>e</sup> pilier ?

- non  
 oui – veuillez joindre des relevés et attestations fiscales

#### Arrivé/e de l'étranger

3. Etes-vous arrivé/e de l'étranger après le 01.01.2006 ?

- non  
 oui, date de l'arrivée ....., et avant, je n'avais jamais été/e assuré/e auprès d'une caisse de pension suisse.  
 oui, date de l'arrivée ....., et avant, j'avais déjà été/e assuré/e auprès d'une caisse de pension suisse - veuillez joindre les décomptes de sortie.

#### Versement anticipé pour l'encouragement à la propriété du logement

4.1 Avez-vous déjà bénéficié d'un versement anticipé du 2<sup>e</sup> pilier pour l'encouragement à la propriété du logement ?

- non  
 oui, date ....., montant CHF.....

4.2 Le versement anticipé a-t-il été remboursé ?

- non  
 oui, date ....., montant CHF.....

#### Si vous avez plus de 58 ans au moment du rachat

5.1 Percevez-vous déjà une rente de vieillesse d'une institution de prévoyance du 2<sup>e</sup> pilier ?

- non  
 oui Montant de la rente annuelle: CHF..... depuis (mois et année): .....  
Montant du capital vieillesse servant de base au calcul de la rente: CHF.....

5.2 Avez-vous déjà effectué un retrait sur votre capital vieillesse ?

- non  
 oui Montant du retrait: CHF..... au (mois et année): .....

#### Confirmation de la personne assurée

.....  
Lieu | Date

.....  
Nom | Prénom

.....  
Signature